

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/10/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20221004-126257-DE-1-1

**Séance du mardi 4 octobre
2022
D-2022/317**

Date de mise en ligne : 07/10/2022

certifié exact,

Aujourd'hui 4 octobre 2022, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Madame Catherine FABRE absente de 15h30 à 18h00, Monsieur Bernard-Louis BLANC présent jusqu'à 16h30, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 16h58, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 17h30.

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE,

Prévention et Promotion de la Santé Soutien aux initiatives en faveur de la santé Adoption Autorisation.

Madame Sylvie JUSTOME, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique, la Ville de Bordeaux soutient les associations qui engagent des initiatives en faveur de la promotion de la santé.

En cohérence avec les actions impulsées par le CLS et le CLSM, il est proposé en complément des subventions versées lors du vote du BP 2022 de soutenir :

- L'association Hypnose 33, dans le cadre de l'accueil et de l'organisation du Forum de la confédération francophone d'hypnose et thérapies brèves qui se tiendra en 2024 à Bordeaux.

Le soutien qui lui est accordé est de 3000 euros.

- L'association Sœurs d'Encre, pour une exposition photos de femmes tatouées dans le cadre de soins oncologiques de support, lors du mois octobre rose à Bordeaux.

Le soutien qui lui est accordé est de 2000 euros.

- Médiagora, groupe d'entraide mutuelle qui organise des ateliers (sophrologie, méditation, yoga, théâtre) à destination des personnes souffrant de troubles anxieux et thymiques.

Le soutien qui lui est accordé est de 3000 euros.

- L'association Ethnotopies pour l'organisation d'une journée scientifique sur comment accueillir au mieux les Mineurs Non Accompagnés.

Le soutien qui lui est accordé est de 1000 euros

- Onco Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du douzième Congrès National des Réseaux de Cancérologie (CNRC) à Bordeaux en 2022.

Le soutien qui lui est accordé est de 3000 euros

- Le Planning Familial, subvention de fonctionnement, pour l'accès à une éducation à la sexualité pour toutes et la défense du droit à l'IVG et la contraception.

Le soutien qui lui est accordé est de 1700 euros.

Ces dépenses sont envisagées sur les crédits disponibles et déjà prévues au Budget de l'année 2022 Prévention de la Promotion de la Santé Opération P049O003 – Compte 65748 fonction 283.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces subventions à chaque association comme indiqué au sein du présent rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 octobre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie JUSTOME